

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP ATTIJARI GOLD

FICHE SIGNALÉTIQUE

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 21/09/2012 sous la référence n° VI.109/050/2012

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Wafa Gestion attire l'attention du public sur le fait que le FCP ATTIJARI GOLD est conçu de telle sorte qu'il reproduit le plus fidèlement possible la performance de l'or en Dirham. La performance du FCP ATTIJARI GOLD est synthétisée à travers un mécanisme de SWAP, par lequel le fonds échange un taux fixe (jambe obligataire) contre la performance de l'or en dirham et par la suite les porteurs de parts ne seront exposés ni aux risques du portefeuille obligataire, ni à sa performance.



EY



I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Contractuel
- Indice de référence : L'indice de référence est le cours London Gold Fixing exprimé en USD pour une once d'or, tel que publié par The London Gold Market Fixing Limited à 15H00 heure de Londres sur Bloomberg sur la page GOLDLNPM: IND.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de reproduire l'évolution de l'Or en dirham, en minimisant au maximum l'écart de suivi entre les performances du FCP et celles de l'or.
- Stratégie d'investissement : Le FCP ATTIJARI GOLD détient un portefeuille de :
 - Valeurs mobilières « bons de trésor, obligations, certificats de dépôt, bons de sociétés de financement, billets de trésorerie, opérations de pension, liquidités et OPCVM », dans la limite de la réglementation en vigueur, et ce, pour un montant représentant au minimum 90% de son actif.

La mise en place de l'indexation sur l'or sera atteinte à travers une réplique synthétique :

Le FCP ATTIJARI GOLD met en place un SWAP au terme duquel il échange un taux fixe contre la performance de l'indice suivi. (Conformément au term sheet qui sera annexé à la note d'information dudit FCP, qui stipule que la valeur du SWAP ne dépasse pas 10% de l'actif).

Attijariwafa Bank garantit à chacun des porteurs de parts du FCP ATTIJARI GOLD, qu'entre la date de souscription au dit FCP et la date de rachat (Durée de la garantie pour chaque souscripteur), la performance du FCP ATTIJARI GOLD sera égale au minimum à la performance de l'Or - (moins) 1% l'an (voir formule de garantie).

Si la performance de l'or - (moins) celle du FCP ATTIJARI GOLD est supérieure à 1% (annualisé), dans ce cas, l'établissement garant (Attijariwafa Bank), versera au porteur de parts, sur son compte personnel, le différentiel dans un délai de 3 mois, et ce, conformément à l'engagement de garantie.

Le présent montage a été établi avec l'établissement garant (Attijariwafa Bank), à travers l'engagement de garantie qui décrit clairement la formule de garantie, et qui est annexé à la note d'information.

La garantie de la formule est valable tout au long de la vie du fonds, et ce, pour l'ensemble des porteurs de parts du FCP ATTIJARI GOLD.

Formule de garantie :

Attijariwafa Bank garantit à chacun des porteurs de parts du FCP ATTIJARI GOLD, qu'entre la date de souscription au FCP et la date de rachat, la performance du FCP ATTIJARI GOLD sera égale au minimum à la performance de l'Or - (moins) 1% l'an, selon les termes suivants :



EV



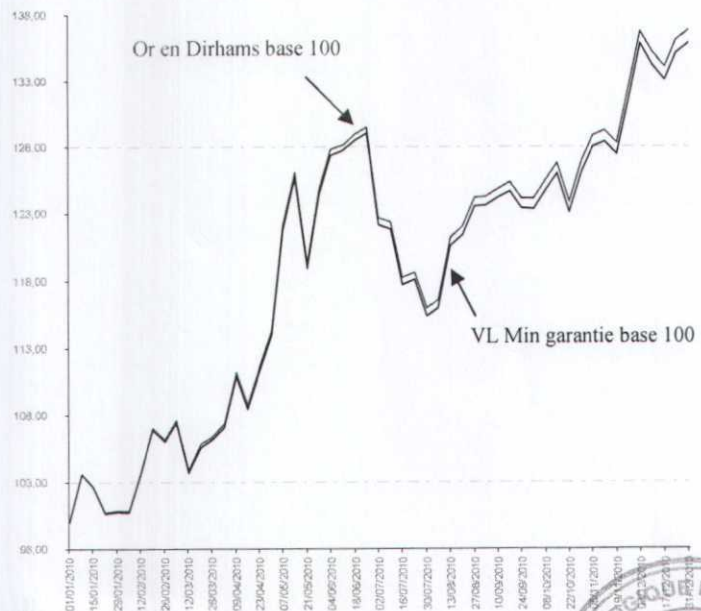
$$\frac{VL_f}{VL_i} \geq \frac{Or_f}{Or_i} - 1\% * \frac{(f-i)}{365}$$

Où :

- VL_f : La Valeur Liquidative à la Date de Rachat.
 - VL_i : La Valeur Liquidative à la Date de Souscription.
 - Or_f : Fixing de l'Or, à la Date de Rachat, converti en Dirhams.
 - Or_i : Fixing de l'Or, à la Date de Souscription, converti en Dirhams.
 - $(f-i)$: La période entre la Souscription et le Rachat en nombre de jours calendaires.
- Le Fixing de l'Or, à une Date donnée est le cours London Gold Fixing exprimé en USD pour une once d'or, tel que publié par The London Gold Market Fixing Limited à 15H00 heure de Londres sur Bloomberg sur la page GOLDNPM:IND.
 - Le Cours de Change de Conversion en Dirhams est le cours MID USDMAD publié par Bank Al Maghrib sur Reuters sur la Page BAM/FX02 à 14h00 heure Locale.

Graphique Illustratif :

Le graphique ci-dessous, illustre le comportement de la Valeur Liquidative du Fonds par rapport à l'or en dirhams sur une période d' 1 an : L'écart Max entre la VL du Fonds et le niveau de l'or en Dirhams est au maximum 1% annualisée.



Profil de risque

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.



EY



Le porteur de parts s'expose à travers le FCP ATTIJARI GOLD, principalement aux risques suivants :

- Risque de change (USD/MAD), le porteur de parts est indexé sur la performance de l'or en Dirham, et par la suite, il est exposé au risque de change USD/MAD.
- A 100 % des risques de marché liés aux évolutions de l'or. Le porteur de parts est donc exposé à l'évolution (à la hausse comme à la baisse) de l'or.
- Au risque de perte du capital investi. Le capital initialement investi, ne bénéficiant d'aucune garantie de capital. La performance du FCP ATTIJARI GOLD peut être négative.
- Au risque de défaut du garant.

Le Marché de l'Or:

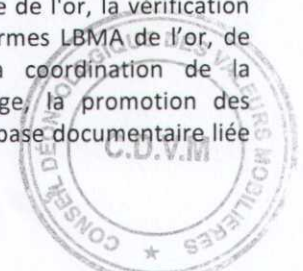
La grande majorité de tout l'or extrait à ce jour existe encore. Gold Survey 2010, une publication de GFMS Ltd, une organisation de recherche indépendante sur les métaux précieux, estime que le stock d'or ci-dessus, s'élève à 165 600 tonnes (à fin 2009), 51 pour cent de cet or sont contenus dans la joaillerie, 17 pour cent sont détenus par les banques centrales, 18 pour cent par des investisseurs, 12 pour cent sont incorporés dans des produits industriels et 2 pour cent ne sont pas comptabilisés.

Chaque année, le stock d'or mondial augmente d'environ 2 500 tonnes par an, ce qui correspond à la quantité d'or extraite chaque année. La demande totale d'or s'élève quant à elle, à environ 4 000 tonnes par an, et la différence entre la production minière et la demande est comblée par le recyclage et les ventes des banques centrales.

Les négociations sur le marché mondial de l'or sont réalisées à travers des transactions spot, des contrats à terme, des options et d'autres produits dérivés sur le marché de gré à gré « OTC », ainsi que des contrats à terme et des options négociés sur un marché réglementé. Les principaux marchés OTC sont situés à Londres, New York et Zurich.

Les producteurs aurifères, les banques centrales, les joailliers et les fabricants de produits industriels, ainsi que les investisseurs et les spéculateurs ont tendance à intervenir sur le marché OTC, lorsqu'ils veulent acheter ou vendre de l'or. Les négociants d'or physique ont des bureaux partout dans le monde, et les principaux sont soit des membres directs, soit des membres associés de la London Bullion Market Association (LBMA).

La LBMA est le syndicat professionnel qui assure un rôle de coordination du marché de l'or physique à Londres. Il a plusieurs attributions : la fixation des normes d'affinage de l'or, la vérification de la conformité des barres d'or avec les normes LBMA de l'or, de bonne livraison (Good Delivery Rules), la coordination de la compensation sur le marché et du stockage, la promotion des meilleures pratiques, et la constitution d'une base documentaire liée aux normes.



EY



Selon les normes de l'or de bonne livraison du LBMA, une barre d'or fin doit présenter un titre d'au moins 99,5 pour cent et un poids d'environ 400 onces, soit 12,5 kilogrammes (même si les barres peuvent peser entre 350 et 430 onces). Même s'il existe divers types de barres plus petites et présentant un poids spécifique, la société n'interviendra que sur des barres d'or de bonne livraison tels que définis par la LBMA.

L'or négocié sur le marché de Londres est en général détenu sous forme physique dans des coffres à Londres, ou est transféré sur des comptes ouverts à Londres. La livraison de l'or peut s'effectuer soit par livraison physique sur un compte alloué, soit par le système de compensation de l'or physique de Londres sur un compte non alloué. Un compte alloué est un compte ouvert chez un négociant au nom du client prouvant que des barres d'or distincts et identifiables ont été spécifiquement affectées au client et sont isolées du reste du stock détenu dans les coffres de ce négociant.

Le client a la propriété de cet or, et le négociant en est le dépositaire. Sur le marché de Londres, l'or est généralement négocié et réglé sur un compte non alloué. Cette forme de détention ne permet pas à son propriétaire de détenir des barres d'or spécifiques, mais lui donne le droit de demander la livraison d'une certaine quantité d'or.

La mesure de poids utilisée dans les échanges est une once Troy d'or fin (« fin » signifiant que l'or est pur, indépendamment de la pureté d'une barre en particulier). Le prix de l'or est déterminé par un fixing unique sur le marché de Londres. Cela signifie que les négociations sont réalisées deux fois par jour sur la base d'un seul prix de fixing publié, quel que soit le montant des échanges. Ce prix constitue une référence parfaitement transparente qui est largement acceptée par les intervenants sur le marché spot ainsi que dans d'autres formes de négociations.

- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : Dès publication de la note d'information.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.
- **Modalités de souscription et de rachat** :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank
 - Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.



-Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

-Les souscriptions et les rachats sont reçus chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- **Affectation des résultats** : Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons** : Selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal** : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

III. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont 0.5% incompressible, acquis au FCP.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés, dont 0.5% incompressible, acquis au FCP.

« NB : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion, revenant à Wafa Gestion, couvrent les charges suivantes (En HT) :

- (1) Frais publications : 20 000 dhs
- (2) Commissaire aux comptes : 11 000 dhs
- (3) Commissions CDVM : 0,025%
- (4) Dépositaire : 0,08%
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de Wafa Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Date et référence de l'agrément** : 21 juin 2012 sous référence AG/OP/063/2012
- **Etablissement de Gestion** : Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA
- **Etablissement dépositaire** : Attijariwafa Bank, sise à Casablanca, au 2, Bd Moulay Youssef
- **Commercialisateur** : Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani (Contacts Direction Commerciale et Marketing - Téléphone : 0522 54 50 54 - Fax : 0522 26 63 79)



EY



تدبير الوفاء
Wafa Gestion

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts du FCP. Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

Directeur Général Adjoint


Hicham ELALAMY


Wafa Gestion
416, Rue Mustapha El Maani
Tél: 0522545054 Fax: 0522279981
Casablanca



EV